



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 octobre 2006
Français
Original : anglais

Lettre datée du 17 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo couvrant la période du 1^{er} au 31 août 2006 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. **Annan**



Annexe

Rapport mensuel sur les opérations de la Force de paix au Kosovo adressé à l'Organisation des Nations Unies

1. Le présent rapport couvre la période du 1^{er} au 31 août 2006.
2. Au 28 août 2006, l'effectif total déployé sur le terrain s'établissait à 15 977 soldats, dont 2 610 provenant de pays non membres de l'OTAN.
3. Il n'y a eu aucun changement en ce qui concerne le statut des contributions des pays partenaires non membres de l'OTAN.

Sécurité

4. La situation générale au Kosovo demeure calme mais tendue en raison de l'incertitude politique liée aux pourparlers en cours sur le statut de la province.
5. Le 1^{er} septembre, Joachim Ruecker a pris ses fonctions en tant que sixième chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK). Le même jour, le général de corps d'armée Roland Kather est devenu le nouveau commandant de la Force de paix au Kosovo (KFOR). S'agissant du processus de détermination du statut, les pourparlers directs que Belgrade et Pristina ont tenus, les 7 et 8 août, sur la décentralisation et les droits des communautés n'ont pas abouti et n'ont pas permis d'accomplir de progrès décisifs. L'Envoyé spécial, Martti Ahtisaari, et des experts de son équipe se sont rendus au Kosovo et ont rencontré l'équipe de négociation albanaise du Kosovo à Pristina, le 23 août, pour tenter de rapprocher les vues des parties sur les questions de la décentralisation et du patrimoine culturel. Aucun progrès important n'a été accompli. Le 31 août 2006, un mémorandum d'accord a été signé entre la MINUK et le Ministère des transports, par lequel, à compter du 1^{er} septembre, la responsabilité des services de transport en commun et de transport humanitaire aux minorités était transférée aux institutions provisoires d'administration autonome. Cet accord satisfait à l'une des 13 normes prioritaires que le Groupe de contact a fixées en juin 2006. À la fin d'août, presque toutes les normes avaient été appliquées.
6. En août, le nombre d'incidents interethniques a augmenté : neuf incidents graves ont été signalés, notamment à l'encontre d'une fillette bosniaque, d'Albanais du Kosovo, de Serbes du Kosovo et d'un Serbo-monténégrin.
7. Pendant la même période, il n'y a eu aucun incident violent ni aucune menace contre la KFOR.
8. Pendant la période considérée, 439 incidents se sont produits, contre 343 le mois précédent. Les saisies d'armes ont représenté la grande majorité de ces incidents.
9. La KFOR poursuit l'action qu'elle mène pour prévenir la violence ethnique et protéger les sites du patrimoine ainsi que certaines zones culturelles proposées par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le processus de détermination du statut futur du Kosovo. Elle continue d'écarter d'éventuelles menaces contre les organisations internationales et les bases militaires. Le mandat du bataillon allemand de la Force de réserve opérationnelle, déployé le 28 juillet 2006, a été prorogé jusqu'au 31 octobre. Les opérations de la KFOR continuent d'être concentrées dans le nord de la province. Au 31 août, tous les groupements de

forces multinationales avaient été validés. À compter du 1^{er} août, la Suède encadre le groupement de forces multinationales (C) pour une période d'un an.

Respect de l'Accord militaire technique par l'armée serbe et la police spéciale du Ministère de l'intérieur

10. Rien à signaler.

Corps de protection du Kosovo

11. Le deuxième Conseil de discipline s'est réuni le 29 août 2006 au quartier général de la KFOR. Quinze affaires de non-respect ont été présentées. Le Conseil a enregistré 12 renvois, y compris 8 Serbes et 1 Ashkali. Pour que la décision finale concernant les sanctions demandées soit prise, il faut attendre que le Représentant spécial du Secrétaire général se prononce. Quatre procédures d'appel concernant des décisions prises précédemment par le Conseil sont en cours. Huit des neuf personnes renvoyées appartenant à des minorités n'ont jamais pris leurs fonctions depuis leur recrutement.

12. La KFOR continue d'apporter une aide à la MINUK pour la formation du Corps de protection du Kosovo. Le commandant de la KFOR entend revoir le programme de formation du Corps de protection. Il s'efforcera de maintenir l'engagement total du Corps de protection en améliorant la formation aux tâches non militaires et en l'étendant aux échelons supérieurs (principaux dirigeants et hauts responsables du Corps de protection).

13. En août, les activités du Corps de protection du Kosovo ont diminué du fait des vacances. Quatorze membres ont été renvoyés par le Conseil de discipline et de recrutement et huit nouveaux membres appartenant à des minorités ethniques ont été nommés.

14. Le recrutement de personnes appartenant à des minorités reste une priorité pour le Corps de protection dont l'effectif actuel s'élève à 3 052. Le nombre total de membres issus de minorités ethniques a augmenté de 21 par rapport au mois précédent. Le Commandement de la formation et de la doctrine du Corps de protection a organisé quatre cours, accueillant 59 participants. En août, 14 cérémonies approuvées ont eu lieu, auxquelles ont participé 400 membres du Corps de protection et plus de 2 500 civils. Le Corps de protection a également organisé deux cérémonies de haut niveau pour lesquelles le règlement relatif à la demande de déploiement de la garde cérémoniale n'a pas été appliqué, ce qui peut constituer un cas notable de non-respect. Le quartier général du Service d'inspection de la KFOR pour le Corps de protection du Kosovo mène l'enquête.

Conclusion

15. La situation générale au Kosovo est stable mais l'incertitude politique liée aux négociations sur le statut pourrait, à court terme, créer des tensions. La situation économique et les difficultés de la vie quotidienne demeurent le principal sujet de préoccupation pour la population. Il se pourrait que pour influencer sur les négociations relatives au statut, certains éléments extrémistes exploitent ces tensions à des fins politiques. La menace contre les installations de la MINUK et de la communauté internationale en général reste moyenne; la menace contre la KFOR est faible.